

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 novembre 2025

Les accueils de loisirs : des structures indispensables d'après les parents

Chaque année, les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants âgés de 3 à 10 ans avant, après l'école et le midi, le mercredi et durant les vacances scolaires. Soutenus financièrement par les Caisses d'allocations familiales (Caf), ils jouent un rôle essentiel dans le développement de l'enfant, et la conciliation entre vie familiale et professionnelle des parents. Ils constituent ainsi des services incontournables pour les familles : c'est l'une des conclusions du 5^{ème} [baromètre de la Cnaf](#), qui livre un état des lieux actualisé de leur fréquentation et de la satisfaction des parents, à partir d'une enquête* menée auprès de plus de 9 000 d'entre eux.

Une fréquentation en hausse avec 9 enfants sur 10 accueillis

En 2023-2024, **89 % des enfants** scolarisés en maternelle ou élémentaire ont fréquenté régulièrement un accueil périscolaire (matin, midi ou soir). **41 %** se rendent régulièrement en centre de loisirs, le mercredi ou pendant les vacances scolaires. Ces chiffres marquent une progression par rapport à 2019.

Des services essentiels pour les familles

Les accueils de loisirs permettent aux parents de mieux concilier vie familiale, professionnelle et personnelle. Le **besoin d'accueil** et l'**accessibilité géographique** sont les deux principaux facteurs de recours, notamment pour les centres de loisirs. La **qualité de l'accueil**, l'**attitude des animateurs** et les **activités proposées** sont également des critères déterminants.

Une satisfaction élevée, et des attentes sur les tarifs et l'information

Trois quarts des familles se disent satisfaites de l'accueil proposé, tant au niveau des horaires, des activités réalisées par les enfants, de l'ambiance et des animateurs. Les familles expriment une **forte satisfaction sur l'accueil périscolaire (74%) et le centre de loisirs (78%)**. Ils sont 4 sur 10 à regretter le coût du centre de loisirs, et le **manque d'information** sur l'organisation des activités pour l'accueil périscolaire.

Des disparités territoriales marquées

L'étude met en lumière des **inégalités d'accès** selon les territoires :

- L'offre est **moins connue ou moins développée** dans les **quartiers prioritaires** et les **Outre-mer**.
- En **milieu rural**, le centre de loisirs est central, les activités alternatives étant moins nombreuses, mais le **coût** y est plus fréquemment un frein.

*Une méthodologie rigoureuse

L'enquête a été menée auprès de **9 058 parents**, dont 87 % de mères, entre mai et juillet 2024. Elle s'appuie sur un échantillon représentatif de **60 000 foyers allocataires** ayant au moins un enfant de 3 à 10 ans. L'enquête et tous ses résultats sont disponibles dans le [Dossier d'étude](#) 238 dédié sur caf.fr. [L'essentiel](#) en propose une synthèse en 4 pages.

L'enfance et la jeunesse font partie des priorités de la convention d'objectifs et de gestion de la Cnaf 2023-2027, avec un budget annuel augmenté de 310 millions d'euros sur la période. Dès 2023, les administrateurs de la Cnaf ont adopté le renforcement du soutien aux 32 000 accueils de loisirs soutenus par les Caf, avec une revalorisation de leurs subventions annuelles de fonctionnement, un fonds d'investissement dédié, une aide renforcée au Bafa et le financement de l'intégralité de la « pause méridienne », entre les temps scolaires du matin et ceux de l'après-midi. Un bonus en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap est par ailleurs mis en œuvre depuis 2024.

Retrouvez la publication de l'e-ssentiel et le Dossier d'étude 238 sur [caf.fr/ Professionnels/Etudes et international](https://caf.fr/Professionnels/Etudes-et-international)

Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90

Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

presse@cnaf.fr

Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)

La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,5 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.